



Des intentions d'embauche en progression en 2022 mais qui pourraient être freinées par des difficultés de recrutement en hausse constante

Cette 16^{ème} édition de l'enquête annuelle sur l'emploi agricole FNSEA-IFOP a été réalisée du 1^{er} octobre au 2 novembre 2021 auprès de 2 631 exploitants en production agricole. Cette enquête mesure le niveau d'emploi sur l'année écoulée et les perspectives pour l'année suivante.

L'EMPLOI EN 2021



Après une érosion en 2020 du fait de la crise, le nombre d'embauche est reparti à la hausse en 2021

En 2021, on compte un peu plus de **2 salariés en CDI** par employeur de CDI et **8 salariés en CDD** par employeur de CDD. Entre 2020 et 2021, on observe une hausse du nombre moyen de salariés employés par exploitation, pour les salariés en CDI (+0,04) comme pour ceux en CDD (+1,3).

Nombre moyen de salariés en CDI et CDD par exploitation

- Nombre moyen de salariés en CDI par employeur de CDI
- Nombre moyen de salariés en CDD par employeur de CDD

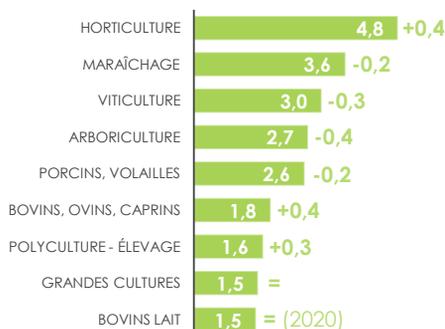


L'emploi permanent

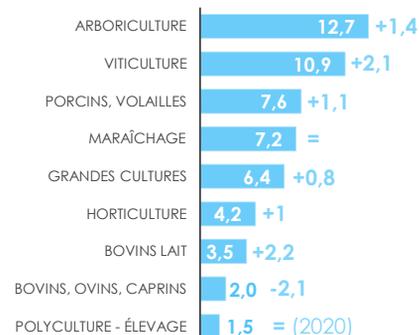
Le nombre de CDI moyen par exploitation en 2021 (2,2) se stabilise et reste conforme aux tendances observées ces dernières années. Ce sont les **filières de cultures spécialisées qui regroupent les effectifs de CDI les plus importants** : plus de 3 CDI employés par exploitation en moyenne.

Ces CDI sont **majoritairement à temps plein** (76%). Dans 28% des exploitations employant des CDI, tout ou partie des salariés en CDI ont **déjà été saisonniers auparavant** (jusqu'à plus de 50% des exploitations dans certaines filières). **Le turn-over des salariés en CDI est stable** et concerne 3% des exploitations.

Nombre moyen de salariés employés en CDI par exploitation en 2021



Nombre moyen de salariés employés en CDD par exploitation en 2021



L'emploi saisonnier

En 2020, on compte plus de **8 CDD** par employeur de CDD et ce chiffre monte à plus de 10 CDD dans certaines filières de cultures spécialisées (viticulture et arboriculture).

Ces contrats sont généralement de courte durée, en lien avec la saisonnalité, puisque **66% des CDD durent moins d'un mois** (13% durent plus de 3 mois).

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT EN 2021

Après une année record en 2019 et une amélioration en 2020, la part d'employeur confronté aux difficultés de recrutement repart à la hausse

En 2021, le **32% des employeurs de CDI ont rencontré des difficultés** à recruter en CDI. Après une diminution de 5 points en 2020, cette proportion **progressé en 2021** (+2 pts). La progression est d'autant plus importante pour les employeurs recrutant des salariés en CDD puisque **32% ont rencontré des difficultés**, c'est 12 points de plus qu'en 2020 (plus haut niveau observé).

Pour les salariés en CDI, la première difficulté est de **trouver des candidats qui ont les compétences requises** (cf. infographie ci-contre). On observe cependant des **difficultés à recruter en nombre suffisant** qui est, elle, la principale difficulté rencontrée pour les employeurs de CDD.



Quelles étaient les compétences que vous recherchiez pour vos recrutements en CDI ?



66% (+8 pts)
Conduite d'engin, utilisation de matériel



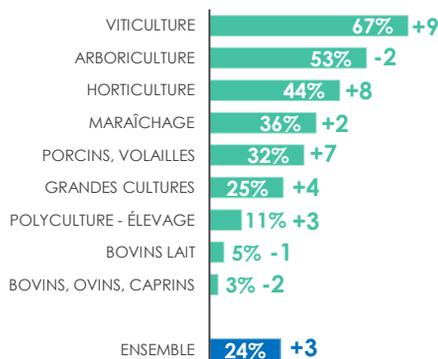
36% (-3 pts)
Technique de base en élevage



15% (+2 pts)
Conditionnement, transformation des produits

LES INTENTIONS D'EMBAUCHE EN 2022

Pensez-vous réaliser une ou des embauche(s) en 2022 ? (% oui)



Les intentions d'embauche repartent à la hausse en 2022

En 2022, **1/4 des exploitants envisagent de réaliser au moins une embauche**, c'est 3 points de plus que l'année précédente. Ce chiffre est plus important dans les filières de cultures spécialisées (entre 36 et 67% d'exploitants) mais on note une progression importante dans la filière d'élevage porcin/volailler. Les exploitants qui souhaitent recruter en CDI sont **principalement motivés par l'allègement de leur charge de travail** (64%) et le développement de la production (29%).

Deux types de poste se dégagent pour les intentions de recrutement en CDI : **agent de culture/élevage et conducteur d'engin agricole/tracteuriste**.

Ces embauches en CDI **concernent de plus en plus des postes d'ouvriers qualifiés** (34%, +4 pts) et **ouvriers exécutants** (45%, +1 pt). Compte tenu des difficultés de recrutement, **les exigences en termes de qualification et d'expérience diminuent** cette année. Ces mêmes constats sont valables pour les recrutements en CDD.

Le recours à la prestation de service repart à la hausse

En 2022, **près d'un exploitant sur 10 envisage d'accueillir au moins un apprenti** ou contrat de professionnalisation. Pour pallier les difficultés de recrutement, **52% des exploitants envisagent de recourir à un prestataire de service ou à de l'emploi partagé** pour éviter un recrutement en direct. Après une longue érosion (59% en 2016 et 50% en 2021), cette proportion est en progression de 2 points.



Ce sont principalement les ETA qui sont sollicités, puis les services de remplacement et les groupements d'employeurs.

Le réseau personnel et professionnel demeurent les principales voies de recrutement

Plus de 7 employeurs sur 10 recrutent leurs salariés via des proches, amis ou salariés. Les relations professionnelles arrivent ensuite (37%) et Internet (13%).

Le recours aux heures supplémentaires pour les salariés en CDI est généralisé

puisque 2/3 des employeurs de CDI y ont recours. C'est d'autant plus le cas en cultures spécialisées où les difficultés de recrutement sont plus marquées (jusqu'à près de 81% des employeurs y ont alors recours).

Le recours aux heures supplémentaires augmente à nouveau (+6 pts) après une chute (-7 pts) en 2021 durant la crise économique et sanitaire.